

Numéros Inami : la Flandre se rebiffe

Les Flamands se sentent floués par la nouvelle clé de répartition des numéros Inami. Une volonté de remettre le feu, note Demotte.

Le ministre président flamand, Geert Bourgeois (N-VA), n'a pas dévié de la ligne de son parti à propos des quotas de numéros Inami. Il n'est pas question de toucher à la clé de répartition 60/40 entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles, a-t-il averti mercredi lors du comité de concertation.

La commission de planification de l'offre médicale de l'Inami a proposé une modification de la clé en l'établissant à 56,5/43,5. Une proposition défendue par la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), dans l'épineux débat du numerus clausus des études de médecine en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle clé

complète le compromis trouvé entre le fédéral et le gouvernement francophone pour résoudre le problème des étudiants qui risquent de ne pas recevoir de numéro Inami à la fin de leur cursus.

« Mme De Block prétend qu'elle a une formule mais, pour moi, on ne peut pas toucher à la répartition 60/40 », a déclaré Bourgeois.

Le ministre-président rejoint la position défendue par le recteur de la KULeuven, Rik Torfs, qui a dénoncé vivement la clé proposée par la commission de planification, jugeant même que, sans compensation pour la Flandre, on peut scinder la sécurité sociale.

« Je suis du même avis que le recteur, qui dit que nous sommes ridiculisés. Nous faisons ce qu'il faut et le mauvais élève de la classe est récompensé. C'est le monde à l'envers. La Flandre organise déjà depuis des années des examens d'entrée qui ne sont pas évidents. La Communauté française ne s'est jamais embarrasée de cela. La récompenser me semble inacceptable », a ajouté M. Bourgeois.

« C'est une commission nationale qui fixe une clé de répartition. On peut damner un avis parce qu'il ne vous plaît pas, mais il faut le suivre. On ne peut que constater que cette commission a travaillé sérieusement », a fait remarquer pour sa part le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS). Il a en outre regretté les positions « dogmatiques » exprimées par certains en Flandre et qui relèvent « d'une volonté de feu communautaire ».

Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), qui a mis en place un concours destiné à filtrer les candidats, a quant à lui martelé qu'il s'agissait avant tout d'une question de santé publique.

Son homologue flamande Hilde Crevits (CD&V) s'en est par contre prise avec force aux francophones. « Je ne collaborerai pas à une solution hypothéquant une méthode que nous mettons en œuvre depuis vingt ans », a-t-elle indiqué mercredi au parlement flamand. Elle exige des garanties que le nouveau filtre francophone produira ses effets. ■